

En réduisant les droits douaniers sur les marchandises importées de Grande-Bretagne à la moitié des taux imposés en vertu du tarif général, et qu'il soit fait de nouvelles réductions uniformes et graduelles des autres droits sur les importations britanniques afin d'assurer un libre-échange complet d'ici à cinq ans entre la Grande-Bretagne et le Canada.

L'hon. M. STEVENS: Combien y a-t-il de temps de cela?

M. IRVINE: C'était en 1918; je crains que les cinq ans ne soient expirés.

L'hon. M. BENNETT: L'honorable ministre des Chemins de fer (M. Crerar) était là également.

M. IRVINE: L'honorable ministre des Chemins de fer était le leader de cette nouvelle politique nationale; maintenant il s'acharne contre elle. Laissez-moi vous dire ce que l'honorable député de Lisgar (M. Brown) a fait à ce sujet. Un sous-amendement au programme budgétaire du Gouvernement a été proposé l'an dernier par un membre du groupe des fermiers, demandant au Gouvernement d'examiner la question d'une augmentation immédiate et appréciable de la préférence britannique dans le but d'assurer un libre-échange plus marqué entre le Canada et d'autres nations. Ce sous-amendement fut proposé le 9 avril 1929. Le vote sur ce dernier apparaît à la page 1465 du hansard de 1929, et le nom de mon collègue de Lisgar est au nombre de ceux qui se sont prononcés contre. Ce vote a été donné en dépit de la déclaration que je viens de lire. Et l'honorable député a l'audace de traiter d'apostats certains membres de l'autre côté. Il cherche à s'excuser d'appuyer le Gouvernement, mais cela me fait penser à un ancien jeu de salon dont plusieurs honorables députés ont sans doute été témoins. Je crois que ce jeu s'appelle mettre la queue à l'âne. On pose l'image d'un âne sans queue sur un mur, on bande les yeux d'un des assistants et on lui dit: "Maintenant, ne regardez pas, s'il vous plaît, et mettez la queue de l'âne au bon endroit." L'honorable député de Lisgar, avec le mouchoir politique sur les yeux, a cherché l'endroit voulu où épingler la queue de l'âne, pour compléter le tableau de sa défense de son apostasie, mais, dans ses efforts, il a épinglé la queue sur le cou de l'âne, chose monstrueuse. Il accuse d'inconséquence l'honorable député de Rosetown (M. Evans), mais je lui rappellerai l'essai d'Emerson sur la confiance en soi-même, Emerson dit:

Une folle logique est le spectre des petits esprits, l'adoration des petits hommes d'Etat.

Je lui ferai observer qu'un homme de grandeur d'âme comme l'honorable député de Rosetown n'a aucun souci à avoir de la logique [M. Irvine.]

que. Cet honorable membre doit subir le sort des grands hommes qui sont incompris. Il est si au-dessus des autres que l'honorable député de Lisgar (M. Brown) ne peut le comprendre.

Je pense que l'aspect moral de la question du tarif a été traité assez complètement par mon collègue de Red Deer (M. Speakman) et j'ai constaté avec plaisir que, dans un cas, l'honorable député de Lisgar appuie le point de vue non-moral du tarif. Il dit: "A quoi sert-il aux cultivateurs d'être protectionnistes; ils n'ont que la chafée; mais, s'ils avaient la farine, ce serait différent." Je conviens avec lui que cette question de tarif n'est pas morale; c'est une proposition d'affaires pure et simple, et les affaires n'ont aucun caractère moral. Nous espérons que cela changera un jour, mais dans le moment c'est "chacun pour soi, et que le diable emporte le dernier," et jusqu'à présent c'est toujours le cultivateur qui a été le dernier. Pourquoi l'agriculteur ne veut-il pas de protection? Parce qu'il sait bien qu'il n'aura jamais une protection égale à celle dont jouit le manufacturier. Il n'y a là rien de moral. Pourquoi le manufacturier veut-il un droit douanier? Parce que c'est une politique qui lui accorde les privilèges qu'il désire. Il n'est rien de particulièrement moral à cet égard, et le fabricant n'est pas plus immoral en voulant l'imposition d'un droit que le cultivateur qui ne le désire pas. Ce que nous voulons c'est l'égalité, et nous la voulons, d'abord parce que c'est raisonnable du point de vue économique, et ensuite parce que si la morale doit avoir quelque chose à faire avec l'économique ce n'est que justice.

L'honorable député de Lisgar (M. Brown) veut un traité, et tout de suite. Pourquoi, il ne le sait pas; sur quoi, il l'ignore aussi; mais il lui faut le traité. Et il reproche à l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) de n'en point vouloir.

Un mot ou deux au sujet du traité et du sous-amendement concernant ce traité. Le sous-amendement porte que ce traité dont nous demandons l'abrogation pourrait être modifié et devenir plus avantageux. Notre groupe tient plutôt à l'abrogation d'un mauvais traité qu'à la négociation d'un autre, qui ne vaudrait peut-être pas mieux. Le traité actuel démontre comment un gouvernement peut négocier au détriment de l'agriculture. Voter à l'aveugle et donner carte blanche au ministère pour la négociation d'un autre accord, serait s'exposer à un arrangement peut-être pire que la présente convention et, dès lors, comme le député de Lisgar, partager la responsabilité d'avoir induit le Gouvernement à négocier. Nous voulons l'abrogation parce qu'il traite injustement une classe de la société. Nous